

Comité Syndical du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Allinges sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Jean-Baptiste, BAUD Richard, BENED Régis, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD-DESPRAULEX Paul, GOURREAU Georges, GRANDCHAMP Jacques, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, LAURENT MICHEL Vanessa, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, PARIAT Monique, RAVALET Emmanuel, REY Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, SONGEON Christophe.

Délégués suppléants présents / votants :

KREDER Pascal, MENOUD Jean-François, SECHAUD Geneviève, LAROCHE Thomas, ANSART Eric, FAVRE-ROCHEX JACQUIER Elsa.

Absents excusés :

ASNI-DUCHENE donne suppléance à M. KREDER,
BERGER Jean-François donne suppléance à M. MENOUD,
BURGANRD Michel donne suppléance à Mme SECHAUD,
CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
DEMOLIS Cyril donne suppléance à M. ANSART,
GIRARD Marie-Pierre donne suppléance à Mme FAVRE-ROCHEX JACQUIER,
COTTET Sophie donne pouvoir à M. DENNE,
DUCROT Guillaume donne pouvoir à M. BAUD,
LACHAT Hervé donne pouvoir à M. CAPLOT,
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD,
JAKUMEIT Odile donne pouvoir à Mme GUICHEN HUCK Johanne.

Secrétaire de séance : Frédéric GERDIL

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 32

Nombres de délégués suppléants présents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombres de votants : 43

Convocation : 16 juin 2026

Point n°4 – Désignation des représentants élu(e)s et technicien(ne)s à la Fédération Nationale des SCoT

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle que :

Considérant que le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais est adhérent de la Fédération Nationale des SCoT,

:

Pour rappel, La fédération nationale des SCoT rassemble les structures de l'intercommunalité pour atteindre l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCoT,
- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'état,
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement,

Considérant que la Fédération Nationale des SCoT, dans son courrier du 18 mai 2025 demande à l'ensemble de ses adhérents de désigner au sein de notre instance :

- Un(e) élu(e) titulaire qui représentera votre collectivité à l'Assemblée générale (constituée de chacun des représentants élus désignés par les établissements publics de SCoT adhérents)
- Un(e) élu(e) suppléant(e), qui pourra suppléer le représentant de votre collectivité à l'Assemblée générale
- Un(e) technicien(ne), désigné(e) par le Président, qui représentera votre collectivité à la conférence technique (constituée de chacun des représentants techniques désignés par les présidents des établissements publics de SCoT adhérents)

Monsieur le Président propose Monsieur Joseph DEAGE comme candidat au poste de titulaire et se propose au poste de suppléant sauf si un(e) candidat(e) souhaite se présenter.

Monsieur le président demande si d'autres candidat(e)s souhaitent se présenter.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Marilyne WAETERLOOT, responsable du pôle dynamiques territoriales comme représentante technicienne.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** les deux référents suivants pour représenter le SIAC au sein de la Fédération Nationale des SCoT :
 - Délégué titulaire : Monsieur Joseph DEAGE
 - Délégué suppléant : Monsieur Michel CAPLOT
 - Déléguée Technicienne : Mme Marilyne WAETERLOOT
- **PROCEDE** à la notification de la présente délibération à la Fédération Nationale des SCoT.

Le secrétaire de séance,

Frédéric GERDIL



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.